



**INTERCO**

Communaux  
de Strasbourg



N° 995 – 4 février

**SIRAC**

La **CFDT** a déposé un préavis de grève à compter du lundi 4 février 2019 pour une durée illimitée pour les opérateurs SIRAC.

Une rencontre s’est tenue le jeudi 31 janvier 2019, voici les engagements pris par l’administration :

« - **Concernant le passage aux 32 heures** : dès lors que le travail de concertation sera finalisé au sein du service, le dossier sera présenté devant les instances CHSCT / CT ; puis, il sera présenté à la première délibération de la Commission permanente qui suivra la séance du Comité technique.

Parallèlement, le lancement des recrutements sera anticipé de façon à accélérer l’arrivée des futurs collègues (a priori, deux postes seraient nécessaires) et la mise en œuvre concrète des 32 heures pour les agents du SIRAC ;

- **Concernant la reconnaissance financière** : il est réaffirmé la volonté - dans un objectif d’équité- de mieux prendre en compte les sujétions liées aux missions des agents du SIRAC, au travers d’une revalorisation de leur régime indemnitaire ; celle-ci sera négociée dans le cadre plus général du RIFSEEP, avec les organisations syndicales les plus représentatives. Le cadre général sera donné dès le prochain agenda social, en présence du Maire et du Président, le 22 février prochain.

*Puis, les négociations RIFSEEP débuteront dès le 27 février. L’objectif est d’arriver à présenter un projet de délibération en juin.*

*- Un point d’étape sur l’avancement de ces sujets sera fait fin mars/ début avril, avec les mêmes interlocuteurs que ceux présents à la réunion de ce jour. »*

Fort de cet engagement, la **CFDT** a levé le préavis de grève.



**S’ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

Consultez le site internet de la CFDT-EMS.  
**[www.cfdt-cus.net](http://www.cfdt-cus.net)**

## Déontologie

Une réunion a eu lieu le **mardi 22 janvier 2019** avec la Direction conseil performance et affaires juridiques concernant la déontologie.

La déontologie est un ensemble de règles morales qui régissent l'exercice d'une profession ou les rapports sociaux de ses membres.

Depuis 2016, le contexte législatif a été fortement modifié avec la promulgation de 2 lois (déontologie et sapin 2).

Les objectifs sont :

- La consolidation d'un cadre sécurisé dans les activités opérationnelles de l'ensemble des agents et partenaires
- La recherche et le maintien de la conformité de l'emploi des ressources publiques

**Le périmètre s'étend à l'ensemble des services de la collectivité et nécessite un engagement de tous les niveaux décisionnels.**

L'obligation légale repose sur deux fondamentaux :

- le droit au conseil en matière de déontologie

L'administration doit mettre en place un référent déontologue. Des correspondants seront aussi mis en place dans les directions.

- un système de recueil des signalements éthiques

L'administration va mettre en place un collège de déontologie chargé de recueillir les signalements et d'en examiner la recevabilité. Les signalements doivent être faits de bonne foi, de manière désintéressée et l'agent doit en avoir eu personnellement connaissance.

L'administration travail aussi à un code de conduite et de déontologie du fonctionnaire.

Pour la **CFDT**, il était plus que temps que l'Eurométropole se mette en conformité avec la loi puisque celle-ci aurait dû prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Nous avons rappelé l'importance de neutralité dont l'équipe devra faire part et avons demandé que soit respectée la stricte confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement, des personnes visées et des informations recueillies tel que le préconise la loi.

La **CFDT** a aussi souligné l'importance de la mise à jour de la cartographie des risques et s'interroge sur l'avancée du projet sur la mise en place d'un contrôle interne structuré.

## ACTUALITÉ

### Assurance chômage

**Pas d'issue sans mesures sur les contrats courts !**

Lundi 28 janvier 2019, les organisations patronales ont annoncé qu'elles suspendaient leur participation à la négociation sur l'assurance chômage.

La réunion de négociation du 31 janvier devait pourtant être une séance clé, avec pour la première fois l'étude d'un projet de texte et la présentation par le patronat de ses propositions concrètes sur la lutte contre le recours abusif aux contrats courts.

La **CFDT** regrette vivement cette suspension unilatérale qui sonne comme une fin de non-recevoir à la nécessaire responsabilisation des employeurs sur cette situation que subissent de nombreux salariés.

Les branches professionnelles avaient jusqu'à fin 2018 pour s'emparer de ce sujet et force est de constater que la plupart d'entre elles n'ont pas su ou voulu trouver des solutions à leur niveau.

Pour la **CFDT**, la négociation ne peut se poursuivre que si les employeurs s'engagent avec des mesures concrètes pour les salariés qui n'ont pas le choix des contrats courts qui leur sont proposés.

A défaut, le patronat portera la responsabilité de l'échec de cette négociation.

## Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Une commission plénière CHSCT a eu lieu le **mardi 29 janvier 2019**, plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

### **Installation du CHSCT et désignation des secrétaires**

Mme Laurence SIRY a été désignée comme secrétaire

Mme Delphine MELIS a été désignée comme secrétaire adjointe

### **Points pour avis :**

L'avis du CHSCT est sollicité sur la prise en compte, des impacts liés aux projets d'évolution des services ou de travaux, sur les conditions de travail des agents.

### **Projet de réaménagement du plateau d'accueil au Centre Administratif**

Service accueil population - Délégation 2 du 17 janvier 2019

Le plateau d'accueil doit évoluer et se moderniser dans le cadre d'un réaménagement complet de l'étage afin de le rendre plus accessible et de le mettre en sécurité.

En attendant, le service Accueil-population souhaite réorganiser ses espaces pour améliorer les conditions d'accueil du public mais surtout les conditions de travail des agents.

*Les membres du personnel CFDT du CHSCT ont voté pour.*

### **Evolution de l'organisation de la DMEPN**

Direction Mobilité, espaces publics et naturels

La **CFDT** a demandé qu'un suivi du projet soit réalisé en tenant compte de la répartition de la charge de travail. D'après la grille d'impact il n'y en aurait pas, ce sera à confirmer.

*Les membres du personnel du CHSCT ont voté pour.*

### **Document unique et plan d'action du service de l'administration générale de la culture - Direction de la culture**

Pour la **CFDT**, le document est bien fait mais il manque les dates de réalisation. La **CFDT** a demandé que le document soit complété.

Le plan d'action sera suivi par l'ensemble de l'équipe de cadres du service et une nouvelle mise à jour sera effectuée après les travaux d'aménagement de l'immeuble de la Bourse

*Les membres du personnel CFDT du CHSCT ont voté pour.*

### **Renouvellement de la convention du Fonds d'insertion pour les personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP)**

Service Prévention Qualité de la vie au travail

La convention avait été travaillée en délégation. Les enjeux sont de mettre en adéquation les exigences du FIPHFP avec la politique interne RH et handicap et de développer une politique du handicap ambitieuse. La signature du protocole entre le FIPHFP et l'Eurométropole se fera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

*Les membres du personnel du CHSCT ont voté pour.*

### **Points pour information :**

### **Bilan de la réorganisation comptable à la Direction de la culture**

Pour la **CFDT**, ce bilan permet de porter un regard éclairé sur les nouvelles missions de comptable. Il liste les difficultés rencontrées et propose des mesures correctives. Il interroge aussi sur l'accompagnement du métier de comptable en pleine évolution et transformation suite à la dématérialisation.

# A L'EUROMÉTROPOLE

## Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) - suite -

### Implication des services dans la gestion de l'attentat du 11 décembre 2018

L'administration a souligné la très forte mobilisation des personnels au moment de la crise. Un bilan sera réalisé.

### Point demandé par les représentants du personnel :

### Dispositif d'accompagnement des agents victimes d'incivilités ou d'agressions dans le cadre de leur travail

Les représentants du personnel ont demandé que soit intégré dans le dispositif la possibilité de faire appel à un avocat lors du dépôt de plainte.

En effet, aujourd'hui les agents sont accompagnés par leur hiérarchie mais se retrouvent seuls devant l'OPJ (Officier de police judiciaire).

L'administration s'est engagée à y travailler avec les membres du CHSCT. Ce point sera mis à l'ordre du jour du CHSCT du mois d'avril.

## Comité Technique

Un Comité Technique aura lieu le **jeudi 7 février 2019**, 7 points sont à l'ordre du jour :

- Présentation du rapport annuel d'activités de l'Audit interne
- Modification du périmètre de gestion du mobilier urbain publicitaire sur l'Eurométropole (mobilité, espaces publics et naturels. Service stratégie et gestion du stationnement)
- Compte personnel de formation
- Evolution organigramme du service de l'Action culturelle
- Ouverture du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (culture)
- Evolution de l'organisation de la DMEPN
- Modification de la cartographie des emplois

## Carte CEZAM

**N'attendez plus, procurez-vous votre carte Cezam 2019 !**

Notre adhésion à l'IRCOS / Cezam Grand Est vous permet de bénéficier de nombreux avantages dans vos loisirs, sports, sorties, voyages et sorties culturelles, **au niveau local et national**, grâce à la **carte Cezam**.

**Pour connaître toutes les offres Cezam, il vous suffit de vous rendre sur le site Internet**

[www.cezam-grandest.fr](http://www.cezam-grandest.fr)

Votre carte Cezam vous coûtera **14 € en 2019** et vous permettra de bénéficier de tarifs réduits directement en caisses ou aux guichets, grâce à des codes de réductions ou par l'intermédiaire d'une billetterie.

**A titre d'exemple, quelques réductions accessibles** grâce à votre Carte Cezam :

- Fit'n well Illkirch - 9 € / entrée
- Stras Kart Strasbourg - 7 € / session

**Et pour vos achats, pensez à vous procurer le Pass Vie Pratique à 1€ !** (réservé aux détenteurs de la carte Cezam loisirs culture)

Un pass qui donne accès à des réductions chez les commerçants près de chez vous : mode, beauté, maison, gastronomie, téléphonie, optique, véhicules...

Carte cadeaux Fnac Darty - 9 % sur la valeur faciale de la carte

Découvrez la carte Cezam sur votre smartphone avec l'appli "Ma carte Cezam"

**N'hésitez pas à commander votre carte Cezam 2019 auprès du syndicat CFDT ou par le biais de vos délégués.**

**Syndicat CFDT – Intercos  
de l'Eurométropole de STRASBOURG**

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : [syndicat.cfdt@strasbourg.eu](mailto:syndicat.cfdt@strasbourg.eu)

Adresse postale :  
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique